

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
10 avril 2026 à 18h

<p><u>Date de convocation</u> 31 mars 2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le dix avril, à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONET, Vice-Président.</p>
<p><u>En exercice</u> : 11 <u>Présents</u> : 9 <u>Absents excusés</u> : 2 <u>Procuration</u> : 0 <u>Votants</u> : 8</p>	<p><u>Etaient présents</u> : Pascal SIMONET, Véronique LEGOFF, Emmanuel GARNIER, Emilien ALLARD, Annick HERAULT, Annick AVENANT, Darianna BOUFFETEAU, Valérie LANGLAIS, Chantal COUASNON</p> <p><u>Procuration</u> :</p> <p><u>Etaient excusés</u> : Malvina DIGUER, Emmanuel FRANCO</p>
	<p><u>Secrétaire de séance</u> : Emmanuel GARNIER</p>

Monsieur le Vice-Président lance un tour de table de présentation. Ils donnent ensuite les grandes lignes de la dynamique du CCAS notamment le repas ainsi qu'une galette pour les anciens. Une à deux fois par an, le CCAS accepte des dons de la banque alimentaire afin d'en faire une distribution à deux points stratégiques de la commune. Le CCAS est également là afin de maintenir le lien avec les personnes âgées (appel, visite...). L'aide alimentaire peut également être apporté aux plus démunis. Un voyage scolaire est organisé et le CCAS peut, en fonction du quotient familial apporté des aides pour contribuer au paiement de ce voyage. Enfin une aide au financement du permis de conduire peut également être apporté.

Monsieur le Vice-Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 2) Affectation de résultats
- 3) Niveau de vote du budget
- 4) Vote du budget primitif 2026
- 5) Questions diverses

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Délibération n°2026_001

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Le Compte Financier Unique (C.F.U) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document des données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique du budget Commune est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Vice-Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté :	12 595.15 €
Dépenses réalisées :	1 319.19 €
Recettes réalisées :	2 399.68 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent de fonctionnement de 13 675.64€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent antérieur reporté :	0.00€
Dépenses réalisées :	0.00€
Recettes réalisées :	0.00€

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025 : Excédent d'investissement de 0.00€

Monsieur le Vice-Président est invité à quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité des votants :

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2025

-DONNE pouvoir au M. le Vice-Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation de résultats

Délibération n°2026_002

Monsieur le Vice-Président rappelle les résultats de l'exercice 2024 du budget du CCAS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	+ 1 080.49 €
Résultat antérieur :	+ 12 595.15 €
Résultat cumulé à affecter :	+ 13 675.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice :	- 0.00 €
Résultat antérieur :	+ 0.00 €
Résultat cumulé à affecter C/ 001 :	0.00 €

Monsieur le Vice-Président propose d'affecter le résultat comme suit :

C/1068 : 0.00 €
C/ 001 : 0.00 €
C/ 002 : 13 675.64 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

Niveau de vote du budget 2026

Délibération n°2026_003

Monsieur le Vice-Président rappelle que d'après la nomenclature budgétaire M57 qui s'applique aux budgets des centres communaux d'action sociale, le vote peut s'effectuer au niveau du chapitre ou de l'article.

Il propose de voter les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Budget CCAS - vote du budget primitif 2026

Délibération n°2026-004

La section de fonctionnement est équilibrée à :

16 175.64 €

Dépenses

➤ Impôts, taxes et versement assimilés	1 400.00 €
➤ Concours divers	1 300.00 €
➤ Autres contributions obligatoires	200.00 €
➤ Secours d'urgence	10 000.00 €
➤ Autres secours	2 000.00 €
➤ Subventions de fonctionnement aux organismes public	1 275.64 €

Recettes

➤ Résultat de fonctionnement reporté	13 675.64 €
➤ Participation communes membres du GFP	0,00 €
➤ Revenu des immeubles	2 500.00 €

La section d'investissement est équilibrée à :

0.00 €

Dépenses

➤ Prêts	0.00 €
---------	--------

Recettes

➤ Prêts	0.00 €
---------	--------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le budget primitif est approuvé par les membres du C.C.A.S.

Questions diverses

Pour le repas traditionnel, le traiteur initialement engagé ne pratique plus son activité. Une association peut être engagées ou toutes personnes morales déclarées. Pour le repas, le budget est d'environ 35 euros par personne pour environ 200 personnes.

Sur question de Madame LANGLAIS, M. Le Vice-Président précise qu'en cas de nécessité une séance extraordinaire du CCAS peut être convoqué en quelques jours. De plus une délégation de fonctions est accordée au Vice-Président en cas de nécessité.

Des points sur l'information et la diffusion des évènements du CCAS sont évoqués.

Madame BOUFFETEAU évoque l'idée d'une mise en place d'une permanence par mois afin de recevoir les personnes en difficultés.

Monsieur SIMONET évoque plutôt l'idée de replacer cette compétence au niveau de la communauté de commune à l'échelle du Val de Sarthe.

Concernant le repas des anciens, Madame LEGOFF évoque le fait de demander à une école d'application hôtelière. Pour l'animation M. ALLARD évoque le fait de demander aux associations étivaloises si elles veulent proposer un « spectacles » pour animer la journée.

La séance est levée à 19h

Le Secrétaire



Pour copie conforme,
Etival lès-le Mans, le 10 avril 2026
Le Vice-Président,

Pascal SIMONET

